

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Ploërmel

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze

Le quatorze décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : le 7 décembre 2015**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 24**

**PRESENTS**: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BUSSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme HUGUET Evelyne

**ABSENTS** : M. BRIAND Jean-Yves- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise

**POUVOIR** : Mme HUGUET Evelyne à Mme DESMOTS Isabelle

**Délibération n°2015D98** : Budget lotissement du Champ Roncy  
**Décision modificative (DM) n°1-2015**

M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, fait savoir qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative au budget du lotissement du Champ Roncy pour comptabiliser les écritures de stocks.

Il propose donc de modifier le budget de la manière suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
011-605 Travaux	0,00	+24 997,30	24 997,30

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
042-7133- Variation des stocks	366 620,85	+24 997,30	391 618,15

**Dépenses d'investissement**

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
040-3351 Variation des stocks	366 620,85	+ 24 997,30	391 618,15

**Délais et voies de recours** :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/12/2015

Reçu en préfecture le 16/12/2015

Affiché le 17/12/2015

ID : 056-215601477-20151214-2015D98-DE

## Recettes d'investissement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
16-1641- Emprunt	366 620,85	+24 997,30	391 618,15

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer sur cette modification au budget du lotissement du Champ Roncy.

### Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'insuffisance de certains crédits budgétaires,

- Approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1-2015 du budget lotissement du Champ Roncy conformément à l'exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



### Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.